



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 20 FÉVRIER 2019

Étaient présents ou représentés : M. le Président Guillaume LEYTE, M. Bernard d'ALTEROCHE, M. Antoine BILLOT, Mme Valérie DEVILLARD, Mme Marie GORÉ, Mme Nathalie GUIBERT, M. Hugues PÉRINET-MARQUET, M. Bertrand SEILLER, professeurs.

Mme Céline COMBETTE, M. Marc ÉLINE, M. Quentin LEFEBVRE, Mme Pascale MARTIN-BIDOU, Mme Marie OBIDZINSKI, Mme Isabelle PÉTEL-TEYSSIÉ, maîtres de conférences.

Mme Emmanuelle BEDNAREK, M. Fabrice BIDARD, M. Frédéric BOURDON, Mme Sandra CASTRO, M. Fred COPOL, Mme Maria MIROUX, personnels BIATSS.

M. Nathan CZARNES, Mme Julie HOUILLON LEONIS, M. Aymeric LIONGO, M. Sébastien PIROLLO, Mme Noémie RIVAS, étudiants.

M. Fabien CHONÉ, M. Bruno André GIRAUDON, Mme Laurence de NANTEUIL, personnalités extérieures.

Était excusée : Mme Éléonore PATERNOTTE, étudiante.

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, Directeur général des services.

Mme Anne JAMME, Agent comptable.

Mme Alice CHITRAKAR, représentante du Recteur.

EXTRAIT

9. Capacités d'accueil et conditions d'accès en deuxième année du diplôme national de Master (Droit et Science politique - année universitaire 2019-2020) (annexe).

Après discussion, M. le Président soumet l'ensemble du document au vote du conseil.

Le conseil approuve, à l'unanimité, les capacités d'accueil et les conditions d'accès en deuxième année du diplôme national de Master (Droit et Science politique) - année universitaire 2019-2020 telles qu'elles figurent en annexe.

Le Président

Guillaume Leyte



**Capacités d'accueil et conditions d'accès en 2^{ème} année du diplôme national de Master
Année universitaire 2019-2020
Droit et Science politique**

Capacités d'accueil

M2/ Parcours de 2^{ème} année de Master	Capacités 2019-2020
Administration et politiques publiques	25
Administration internationale	15
Assurances	25
Communication juridique, sociologie du droit et de la justice	20
Droit international privé et du commerce international	20
Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits	20
Criminologie	20
Culture juridique française et européenne	10
Défense et dynamiques industrielles	25
Droit bancaire et financier	18
Droit comparé des affaires	20
Droit de la propriété littéraire, artistique et intellectuelle	38
Droit des affaires	38
Droit des affaires et économie	10
Droit des affaires et fiscalité	22
Droit des affaires et management	35
Droit des affaires franco-asiatiques	25
Droit des affaires internationales	15
Droit des médias	25
Droit du marché et du patrimoine artistiques	25
Droit du numérique	25
Droit du patrimoine vietnamo-français	10
Droit et contentieux de l'Union européenne	25
Droit et fiscalité de l'entreprise	13
Droit et pratique des relations de travail	24
Droit et stratégies de la sécurité	65
Droit européen des affaires et de la concurrence	25
Droit européen du marché et de la régulation	20
Droit fiscal	20
Droit immobilier et de la construction	30
Droit international économique	15

Droit international public	15
Droit notarial	25
Droit pénal et sciences pénales	20
Droit privé et public des affaires	20
Droit privé général	50
Droit public approfondi	40
Droit public comparé	25
Droit public de l'économie	25
Droit sanitaire et social	25
Droit social général	35
Droit social et relations de travail	15
Droits de l'homme et droit humanitaire	20
Études politiques	25
Fiscalité internationale	18
Gestion du patrimoine privé et professionnel	20
Histoire du droit - droit privé et droit public	40
Juriste conseil des collectivités territoriales	32
Recherche en droit des collectivités territoriales	6
Juriste d'affaires	25
Justice et droit du procès	28
Justice pénale internationale	20
Philosophie du droit et droit politique	18
Préparation aux carrières administratives supérieures	30
Propriété industrielle	25
Sécurité et défense	35
Vie publique et relations institutionnelles	19

Les capacités d'accueil sont limitatives. Seul le président de l'université peut, à titre exceptionnel, à la demande du responsable de la formation, autoriser des inscriptions au-delà de ces capacités.

Conditions d'accès

Les modalités d'accès en 2^{ème} année du diplôme national de Master en Droit et en Science politique restent celles votées par le conseil d'administration en sa séance du 6 juillet 2016 :

- pour les étudiants de l'Université Paris II Panthéon-Assas ayant validé une 1^{ère} année de Master du domaine et de la mention à laquelle la spécialité/le parcours de 2^{ème} année est rattachée/é : examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation, qui émet un avis et le transmet au président de l'université qui décide ou non de l'admission en seconde année de Master dans le respect des capacités d'accueil.

- pour les étudiants de l'Université Paris II Panthéon-Assas ayant validé une première année de Master du domaine et d'une mention différente de celle à laquelle la spécialité/le parcours de

2^{ème} année est rattachée/é ou d'un autre domaine : vérification que les UE déjà acquises sont de nature à leur permettre de poursuivre leur formation en vue de l'obtention du Master ET examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation, qui émet un avis et le transmet au président de l'université qui décide ou non de l'admission en seconde année de Master dans le respect des capacités d'accueil.

- pour les étudiants d'un autre établissement ayant validé une première année de Master quel que soit le domaine et/ou la mention : vérification que les UE déjà acquises sont de nature à leur permettre de poursuivre leur formation en vue de l'obtention du Master ET examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation, qui émet un avis et le transmet au président de l'université qui décide ou non de l'admission en seconde année de Master dans le respect des capacités d'accueil.